

Schuman Paper

n°851

19 octobre 2026

Constance LE GRIP

L'Union européenne face aux ingérences étrangères : comprendre, nommer, résister

Il est des guerres que nous n'avons pas vu venir. La guerre informationnelle qui nous est menée en est une^[1]. Les pays de l'Union européenne évoluent désormais dans un environnement politico-stratégique profondément bouleversé : une guerre d'agression se déroulant sur notre continent, la remise en cause explicite du droit international fondé sur des règles communes établies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un puissant allié, les États-Unis d'Amérique, qui semble remettre en cause les fondements de notre alliance euroatlantique, et l'affirmation de régimes autoritaires recourant à la conflictualité comme mode d'action modifient durablement les conditions de la sécurité européenne. Celle-ci ne se joue plus uniquement aux frontières extérieures de l'Union européenne, ni dans le seul champ militaire. Elle se joue désormais au cœur même de nos sociétés : dans la solidité des institutions démocratiques, la qualité et la sincérité du débat public et la confiance que les citoyens européens accordent aux médias et aux processus de décision collective.

Dans ce contexte, les diverses ingérences étrangères, quelles qu'elles soient, ne peuvent plus être appréhendées comme des phénomènes périphériques « classiques » ou conjoncturels. Elles constituent un instrument de puissance à part entière, intégré à des stratégies étatiques cohérentes, planifiées et assumées. Leur objectif n'est pas nécessairement de provoquer un basculement politique immédiat ou une rupture brutale. Il est plus insidieux : installer une fragilisation durable, une érosion continue de la confiance démocratique et une difficulté croissante à produire des décisions collectives légitimes. En bref, affaiblir pour soumettre.

L'INGÉRENCE EST UNE STRATÉGIE... ET UNE AGRESSION

Le débat public a parfois tendance à appréhender le sujet des ingérences étrangères à travers des affaires spectaculaires, des épisodes très médiatisés ou des moments cruciaux comme les scrutins électoraux. Cette lecture fragmentée est trompeuse. L'ingérence n'est pas un événement : c'est une stratégie. Elle s'inscrit dans le temps long, combine des moyens très variés et s'adapte en permanence aux vulnérabilités propres à chaque société. Elle ne cherche pas tant à imposer un récit alternatif qu'à rendre tout récit contestable, à brouiller les repères communs et à affaiblir les conditions mêmes du fonctionnement démocratique : la capacité d'une société à s'informer, à analyser les faits, à débattre sereinement, puis à décider de manière libre et éclairée. L'ingérence est une agression.

Ces manœuvres d'ingérence s'exercent volontairement sous le seuil du conflit armé. Elles investissent cet espace intermédiaire où l'attribution est complexe, la riposte politiquement délicate et le doute et la confusion faciles à installer. Elles ciblent l'espace informationnel, les processus électoraux, les infrastructures critiques, des acteurs politiques comme la société civile, en instrumentalisant les ressorts psychologiques et émotionnels propres aux sociétés ouvertes. Elles prospèrent, par exemple, sur les fractures existantes en s'employant à les amplifier méthodiquement, et utilisant pleinement et cyniquement nos libertés fondamentales que sont la liberté d'opinion et la liberté d'expression.

^[1] Ce texte a paru originellement dans le « [Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2026](#) », éditions Hémisphères, Paris, mai 2026

OBJECTIFS POLITIQUES

Le sujet des ingérences étrangères n'est plus seulement technique : il est éminemment politique. Comme l'a déclaré Jean-Noël Barrot, ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, « *la désinformation est devenue une arme de guerre* », conçue pour frapper les démocraties de l'intérieur, sans bruit ni déclaration. Roberta Metsola, présidente du Parlement européen, l'a affirmé avec la même gravité : « *L'Union européenne ne peut accepter que la manipulation de l'information ronge ses démocraties sans réponse politique claire.* »

Ce diagnostic est essentiel : ce qui est visé, ce ne sont pas seulement des politiques publiques, mais la capacité des Etats membres de l'Union européenne à jouir d'une souveraineté politique effective et de libertés démocratiques.

Le terme d'« ingérence étrangère » est dorénavant largement employé, parfois de manière extensive, au risque d'en affaiblir la portée analytique. Pour appréhender correctement cette menace sérieuse à laquelle l'Union européenne est confrontée, il me semble indispensable de clarifier ce que recouvre cette notion – et ce qu'elle ne recouvre pas.

L'ingérence ne se confond ni avec l'influence, inhérente aux relations internationales, ni avec la pluralité des opinions, ni avec la liberté de débattre. L'influence est assumée, transparente, encadrée par la diplomatie et par le droit. Elle devient ingérence lorsqu'elle change de nature : lorsqu'elle est dissimulée, malveillante, toxique, s'éloigne des faits et oriente vers la perturbation – voire la destruction – du fonctionnement normal d'un système démocratique au bénéfice d'intérêts ou d'objectifs étrangers.

FINALITÉS DÉSTABILISATRICES

Ce qui distingue l'ingérence, ce n'est donc pas seulement le moyen employé, mais la finalité poursuivie. Elle vise à déstabiliser plutôt qu'à convaincre, à installer le doute plutôt qu'à confronter loyalement des arguments, à nier les faits et réalités historiques plutôt qu'à nourrir un débat rationnel. Elle impose la confusion entre le vrai et le faux. Comme l'ont montré les travaux parlementaires français récents consacrés à

la « [fonction stratégique influence](#) », l'efficacité de ces manœuvres repose moins sur le contenu des messages que sur des procédés d'amplification, de répétition et de saturation de l'espace informationnel, destinés à désorganiser durablement le débat démocratique. C'est ce que démontrent aussi les autorités françaises de vigilance informationnelle, au premier rang desquelles [VIGINUM](#), chargé de la détection et de la caractérisation des ingérences numériques étrangères en France.

Les vecteurs de ces ingérences sont désormais multiples. Certains sont bien identifiés : campagnes de désinformation et de manipulation de l'information – notamment à l'occasion d'élections –, cyberattaques, espionnage économique ou scientifique, tentatives d'accès et piratage des données sensibles, pressions juridiques ou normatives, corruption. D'autres sont plus diffus et plus insidieux. Ils passent par la recherche de relais d'opinion, l'instrumentalisation de causes légitimes ou l'exploitation de trajectoires individuelles (la « captation d'élites ») marquées par des convergences idéologiques ou des logiques de reconnaissance. L'ingérence peut alors s'exercer sans contrainte apparente ni clandestinité, en s'appuyant sur des dynamiques préexistantes qu'elle capte, oriente et amplifie progressivement, elle ne relève pas alors de l'illégalité *stricto sensu*.

ACTEURS ENGAGÉS

De nombreuses puissances étrangères sont engagées dans des stratégies d'ingérence : la Fédération de Russie, bien sûr, la République Populaire de Chine, la République Islamique d'Iran, la Turquie, l'Azerbaïdjan, pour n'en citer que quelques-unes. Des sources récentes et sérieuses documentent aussi certaines tentatives d'ingérence, moins « toxiques », certes, et moins directement agressives, en provenance d'organismes privés israéliens et de la sphère « MAGA ».

Mais, parmi les puissances engagées dans des stratégies d'ingérence, la Russie occupe une place singulière. Les opérations qui lui sont attribuées s'inscrivent dans une stratégie d'État structurée, conçue comme un instrument à part entière de politique étrangère à l'égard de l'Union européenne d'une part, et des anciens États satellites de l'URSS,

pour certains candidats à l'adhésion à l'Union européenne, d'autre part.

Cette stratégie repose sur un pilotage politique centralisé et sur la mobilisation coordonnée de plusieurs composantes de l'appareil de sécurité russe. Les travaux menés par les services européens d'analyse et de veille informationnelle mettent en évidence une répartition fonctionnelle des rôles : le FSB intervient prioritairement dans l'activation de relais locaux et les opérations d'influence ciblée ; le GRU est régulièrement associé à des campagnes informationnelles et cyber-offensives, inscrites dans des dispositifs plus larges et synchronisés. À cet ensemble s'ajoute un écosystème d'acteurs paraétatiques, d'officines de communication, de structures se présentant comme des médias alternatifs ou des organisations humanitaires.

Depuis l'invasion militaire russe à grande échelle de l'Ukraine, cette stratégie, ancienne, s'est durcie et renforcée. Elle s'inscrit désormais dans une confrontation plus globale avec les démocraties européennes, perçues comme des adversaires politiques et idéologiques. L'objectif n'est pas seulement de soutenir l'effort de guerre russe, mais d'affaiblir la capacité des sociétés européennes à faire bloc, à soutenir durablement l'Ukraine et à assumer une autonomie stratégique européenne.

MODES OPÉRATOIRES

Les modes opératoires informationnels, rendus très efficaces par la viralité numérique, sont désormais bien documentés : faux sites imitant des médias reconnus, diffusion coordonnée de contenus trompeurs, activation de réseaux de comptes (les « fermes à trolls ») visant à simuler une large mobilisation spontanée. Leur finalité n'est pas prioritairement la persuasion, mais la saturation de l'espace public, la dégradation de la hiérarchie des sources et l'installation d'un climat de confusion durable. Les campagnes de désinformation dites « *Doppelgänger* », « *Matriochka* » et « *Storm-1516* », parfaitement documentées par VIGINUM, et qui ciblaient les médias de plusieurs pays européens, ont été à cet égard très éclairantes. Elles sont sans conteste attribuées au régime de Vladimir Poutine et à ses diverses officines.

Un aspect particulièrement préoccupant de ces opérations réside dans l'instrumentalisation délibérée de tensions sociétales sensibles, notamment et tristement illustrées par la résurgence effroyable de l'antisémitisme partout en Europe. Les tags d'étoiles de David, les jets de peinture verte sur les synagogues, les mains rouges peintes sur le Mur des Justes du Mémorial de la Shoah à Paris ont été analysés par les autorités françaises comme des actes s'inscrivant dans des opérations d'attaque informationnelle structurées. Leur efficacité repose moins sur leur portée matérielle que sur leur amplification numérique *via* les réseaux sociaux et de nombreux comptes (des « bots »), et leur exploitation immédiate dans des récits accusatoires.

DÉMOCRATIES CIBLÉES

Nos démocraties libérales européennes sont particulièrement ciblées, cela est clair. Des ingérences électorales ont été observées ces dernières années dans plusieurs États membres et pays candidats, notamment en Géorgie, en Moldavie et en Ukraine. Dans le cas géorgien, elles ont accompagné un basculement brutal du pouvoir vers une ligne alignée sur les intérêts russes.

Le 28 septembre 2025, lors des élections législatives, la Moldavie faisait preuve d'une résistance à saluer, alors même qu'elle a fait face à l'une des campagnes d'ingérence initiées par le régime du Kremlin les plus massives jamais documentées en Europe. Les autorités nationales et les institutions européennes ont condamné des tentatives répétées de manipulation du processus électoral, combinant campagnes massives de désinformation, financements occultes de forces politiques prorusses et instrumentalisation de vulnérabilités socio-économiques, dans l'objectif explicite de mettre fin à l'ancrage européen du pays.

En Roumanie, le 24 novembre 2024, le premier tour de l'élection présidentielle a été annulé par la Cour Constitutionnelle roumaine, entraînant un nouveau scrutin, en raison de « fake news » massives et de manipulations numériques, tout particulièrement sur TikTok. Un nouveau scrutin présidentiel a eu lieu en mai 2025.

En Pologne, plusieurs enquêtes et alertes publiques ont mis en évidence des tentatives d'ingérence

informationnelle ciblant le débat public et les périodes électorales, s'appuyant sur des narratifs clivants liés à la sécurité, à la migration ou aux relations avec l'Union européenne.

L'attribution publique, en 2025 et 2026, par les autorités allemandes, de cyberattaques visant la sécurité aérienne et de manœuvres de déstabilisation électorale a marqué un tournant pour le pays : le passage du soupçon à la désignation politique assumée, désormais nécessairement revendiquée comme un acte de défense démocratique.

BOUCLIER EUROPÉEN POUR LA DÉMOCRATIE

C'est dans ce contexte qu'a été présenté par la Commission européenne, le 12 novembre 2025, le Bouclier européen pour la démocratie, marquant une étape politique importante : la protection de la démocratie est désormais reconnue comme un enjeu stratégique à part entière pour l'Union européenne. Cette évolution s'inscrit dans une prise de conscience progressive, illustrée au sein du Parlement européen. Les commissions spéciales sur les ingérences étrangères et la désinformation (« INGE 1 » et « INGE 2 ») ont permis de documenter, *via* la publication de deux rapports et l'adoption de deux résolutions, la [sophistication croissante des stratégies d'ingérence](#) visant l'Union européenne et leurs effets directs sur les [processus démocratiques](#).

Ces travaux ont notamment été structurés par Raphaël Glucksmann, président des deux commissions successives, par Sandra Kalniete, rapporteure, et par l'engagement de Nathalie Loiseau, rapporteure, et présidente de la commission spéciale du Parlement européen sur le Bouclier européen pour la démocratie.

Le Bouclier européen pour la démocratie, actuellement débattu au sein des institutions européennes, ([vote du Parlement européen le 15 septembre](#)) est un ensemble de mesures concrètes pour consolider nos démocraties. Il vise, notamment, à renforcer la détection et l'attribution publique des ingérences étrangères, en particulier lorsqu'elles ciblent les élections européennes, en s'appuyant notamment sur les capacités développées au sein du Service

Européen pour l'Action Extérieure, dont les équipes StratCom. Il consolide également les mécanismes de coopération et d'alerte entre États membres afin de permettre des réponses rapides, coordonnées et politiquement assumées.

Plusieurs États membres ont déjà pris une longueur d'avance, en particulier les États baltes, la Suède et la Finlande, en combinant capacités techniques, action administrative et mobilisation civique face aux ingérences étrangères. Pour l'Union européenne, l'enjeu est désormais de capitaliser sur ces expériences, d'en diffuser les bonnes pratiques et de les adapter aux défis émergents, notamment ceux que pose l'intelligence artificielle. Ces constats rejoignent les analyses formulées dans un rapport parlementaire français présenté en décembre 2025 sur [l'irruption de l'intelligence artificielle dans les ingérences étrangères](#), qui souligne le changement d'échelle des stratégies de déstabilisation, leur hybridation croissante avec les technologies numériques avancées.

À cet égard, certaines mesures nationales sont à mentionner et à saluer. L'adoption par la France, en juillet 2024, de la loi visant à [prévenir les ingérences étrangères](#), a illustré la prise de conscience des parlementaires face à la réalité et la dangerosité des ingérences étrangères de toutes natures.

L'inauguration, en 2017, du Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides ([Hybrid CoE](#)) à Helsinki a marqué la volonté de mieux anticiper et coordonner les réponses face aux stratégies hybrides visant les démocraties européennes. En associant étroitement l'Union européenne et l'OTAN, ce cadre contribue à structurer une culture commune de vigilance et de résilience, indispensable pour faire face à des menaces qui dépassent désormais largement les frontières nationales.

Les différentes réponses nationales témoignent d'une montée en charge de la réponse des États membres face à la multiplication et à la diversité des ingérences étrangères. En découle la nécessité pour l'Union européenne de donner un cadre général

européen cohérent à ces politiques nationales et d'accompagner les États qui ne disposent pas encore de capacités dédiées. Les attaques contre nos démocraties prennent des formes diverses. Dans ce qui n'est ni une paix véritable ni une guerre militaire classique, dans cet entre-deux que l'on appelle la « guerre hybride », nous nous devons de défendre, ensemble, sans naïveté ni complaisance, notre sécurité et notre souveraineté. Par-delà les agences spécialisées, les structures officielles, les services dédiés et l'excellent compte

« French Response » sur X, initié par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, il nous faut décréter une mobilisation générale citoyenne !

Car c'est à chacun, à chacune d'entre nous, qu'il revient de combattre les attaques et les stratégies d'affaiblissement et de soumission, de réclamer transparence, professionnalisme, sincérité, équité et vérification dans l'espace informationnel, et de faire preuve d'esprit critique et de raison.

C'est l'avenir de l'Europe qui se joue.

Constance Le Grip

Députée des Hauts-de-Seine,
ancienne députée européenne

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN
ISSN 2402-614X

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.
© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2026

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.